32e ANNEE N° 2566 PARAIT LE SAMEDI 6 AOUT 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre

ACTUALITÉ

Veux-tu remettre-ça, Camarade ?

OU

L'OBUS DE 240

Pour les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion d'aller à Oppeln (Haute-Silesie) et siège du Haut-Commissariat interallié, je puis me permettre, aujourd'hui, d'expliquer clairement la question de Haute-Silésie, de l'expliquer même par une image. Voici :

Lorsque, pour une raison quelconque, on pénètre dans le vestibule d'honneur du palais où siège la Haute-Commission interalliée à Oppeln, deux choses immédiatement attirent les regards les plus amorphent ou les plus sceptiques : à droite une statue de Frédéric II de Prusse, à gauche, monté sur un socle de velours, un obus nikelé, astiqué, poli, de 240 m/m., à la base duquel on lit (je traduis) : « 30.000e obus fabriqué par les usines de Haute-Silésie pour l'année 1917. Hommage à Sa Majesté l'Empereur Guillaume II ».

Eh bien, la voilà la question de Haute-Silésie. Pour les Allemands c'est la région industrielle qui permit de fondre pendant la guerre, en une année, 30.000 obus de 240, sans compter les autres de plus petit calibre, en oubliant également les mitrailleuses, les tubes de canon et les plaques de blindage que les usines de Robrec, de Kattowitz, de Kœnigshutte, d'Hindenburg (c'est une ville baptisée à l'allemande) et de Beuthen ont sorti et peuvent encore à la prochaine guerre sortir de leurs ateliers. C'est donc l'arsenal rêvé pour l'Allemagne. Un arsenal valant la Ruhr et *très loin des canons français*, et très loin des « sanctions ». L'enjeu pour les Allemands vaut bien la vie d'un commandant de chasseurs à pied et même de nombreux poilus, s'il le fallait.

Pour nous français, et Français pacifistes, la Haute-Silésie industrielle donnée à la Pologne, c'est d'abord la justice proclamée et réalisée sur un coin de terre ; ce qui, pour le pays qui fit tant de révolutions et donna tant de libertés au monde, est quelque chose. Oui, c'est la justice même, simple, nette, sans discussions. Le pays est polonais. On parle Polonais et non allemand dans tout le bassin minier. Les usages, les costumes, ces signes extérieurs de la race, sont polonais. Les villes sont allemandes. C'est vrai ; mais la ville est par raison un article d'importation. Il a bien fallu, au moment de l'extension prodigieuse de l'industrie de Haute-Silésie, grouper le commerce à proximité des mines et des usines. Les Allemands, qui s'expatrient volontiers en Amérique, ont envoyé leurs commerçants en Haute-Silésie et les villes ont surgi puissantes sur le sol même où le paysan silésien polonais labourait avant « l'essor du charbon. »

Pour nous autres encore, Français, c'est de retirer à l'Allemagne *pacifique* l'arsenal dont elle rêve. Celui qui « donne » 30.000 obus de 240 en une année et dont les éclats ont tué, blessé tant des nôtres, de l'Yser à Verdun..... tant des vôtres aussi, amis anglais.

Nous ne voulons plus de guerre. Donc ne donnons pas l'arsenal haut silésien à l'Allemagne. Elle serait capable de redevenir impérialiste et d'adorer les idoles tombées. « La poudre sèche et l'épée aiguisée » de Guillaume II sont cachées quelque part du côté de l'Oder. Allons-nous les lui redonner ?

Le président du Conseil français est dans la bonne voie.

Que M. Lloyd George ou son entourage financier aient peur de la concurrence charbonnière silésienne, ou que des intérêts capitalistes internationaux dirigent leur politique ; que Mme De Marini, femme du délégué italien, reçoive, ce dont nous sommes certains, des instructions du cardinal Gasparri et, par contre, du Vatican, pour aider l'évêque de Breslau et les catholiques allemands à conquérir la Haute-Silésie, tout ceci n'est rien. Ce sont des contingences. Ce qui est quelque chose, mon camarade de la guerre 1914 à 1918, c'est que la Haute-Silésie fabriquait 30.000 obus de 240. « Veux-tu remettre ça » dans quelques années, « mon camarade » ? laisse faire alors Lloyd George.

Paul Lenglois.

LES BAS-ALPINS DU MEXIQUE

Le dernier courrier arrivé du Mexique nous apporte l'agreable nouvelle que sur la proposition de M. Victor Ayguesparsse, chargé d'affaires de France au Mexique, M. André Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, à la date du 11 janvier dernier, a décerné à douze de nos compatriotes, négociants au Mexique, les distinctions suivantes :

Palmes d'officier de l'Instruction publique : MM. Alexandre Genin et Justin Tron.

Officier d'Académie : MM. Eugène Aillaud, Marius Allègre, Hilarion Berlié, Jean Bréan, Jean Esmenjaud, Gratien Guichard, Louis Magar, Joachim Manuel, Henri Manuel, Henri Margaillan, Léon Tridon et deux mexicains, MM. Ramon Alcazar et Alejandre Quijaro.

Nous félicitons bien cordialement nos compatriotes. La haute réputation de loyauté commerciale que la colonie française établie au mexique a su conquérir a puissamment contribué à faire aimé la France dans la République Fédérative mexicaine et tous les bas-alpins se réjouiront de l'honneur fait à leurs compatriotes.

En remettant leur diplôme aux nouveaux officiers, M. Ayguesparsse a eu un mot aimable pour chacun deux. Aussi, nous faisons-nous un devoir de remercier le très distingué chargé d'affaires de France, qui seconde activement les entreprises de nos compatriotes et apporte un soin vigilant à la défense des intérêts français.

Locataires attention !

Tout locataire qui doit vider les lieux, soit en vertu d'un congé non encore venu à expiration, soit en vertu d'un congé déjà expiré, mais prorogé d'un délai de grâce par décision du Juge de Paix ou du Président du Tribunal, pourra être maintenu dans son logement jusqu'au 1er avril 1922. Pour cela, il lui suffira d'appeler son propriétaire *avant le 12 août 1921* devant le Juge de Paix si son loyer est inférieur à 600 francs, devant le Président du Tribunal si son loyer est supérieur à 600 francs. Le magistrat appréciera s'il y a lieu d'augmenter le chiffre du loyer et dans quelles proportions, et pourra accorder un délai allant jusqu'au 1er avril 1922.

La loi s'applique à tous les locataires, y compris les ouvriers logés dans un immeuble appartenant, à leur patron, en vertu de leur contrat de travail.

Les locataires ayant été déjà condamnés à vider les lieux — en vertu d'une validation de congé — peuvent également bénéficier de la nouvelle prorogation.

Attention donc !

Ne pas laisser passer le 12 août 1921 sans avoir fait le nécessaire. Passé le 12 août 1921, ce sera trop tard.

COIN DU POÈTE

LE MOLLARD

Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.
C'est plus habile, tout de même,
Que d'aimer ceci, celà.

Chaque ville se montre fière
De ses promenades. Lyon
Nous offre son parc, et Marseille
Son Prado et sa Cannebière
Qui va jusqu'en Chine, mon bon !
Le bois de Boulogne, à Paris,
Passe pour être une merveille.
L'on dit, cependant, que jadis,
La route n'en était pas sûre.
C'est peut-être lui faire injure.
Plus près de nous, c'est Avignon
Et l'idéal rocher des Doms.
Puis, à Nîmes, c'est la Fontaine,
Qui vit aux bains de Némausa,
En des jours si lointain déjà,
Toute la jeunesse romaine.

Qu'importent donc un boulevard
Ou des places dont le nom sonne !
Nous n'envions rien à personne
Puisque nous avons le Mollard.
Le Mollard ! Qu'ès aco ? — Mazette,
Vous voulez vous payer ma tête.
Ignorez-vous que Sisteron
Possède, aux portes de la ville,
Une promenade tranquille
Et charmante en toute saison.

Ses portes sont toujours ouvertes ;
C'est pour inviter le passant
A venir s'asseoir un instant
Sous les frondaisons toujours vertes,
Une cascade en miniature
Autrefois se voyait par là.
Elle n'avait rien, je vous jure,
De celle du Niagara.
C'était, pour merles et pinsons,
Un abreuvoir frais et commode.
Aujourd'hui, c'est passé de mode :
Allez boire au loin, mes mignons !

Donc, ça manque d'eau. Mais la source
Est un peu plus loin, pas beaucoup ;
En continuant votre course
Vous l'apercevrez tout-à-coup.
Si votre cœur à quelque peine,
Allez vous perdre en ses bosquets.
La nature, calme et sereine,
A, pour guérir, mille secrets.
Si, brusquement, vous entendez
Le bruit d'un baiser dans l'espace ;
Et sous le couvert des allées,
Si par hasard, vous rencontrez
Un couple, les mains enlacées ;
Saluez : C'est l'amour qui passe !

La RIMAILLEUSE.

Chronique Locale

SISTERON

Soirée artistique. — C'est avec grand plaisir que nous annonçons pour demain soir, à l'Eldorado, une soirée artistique organisée par Mlle Veyssier, prix de conservatoire, et ses élèves.

Nous ne dirons que la vérité en annonçant que cette soirée sera un vrai régal artistique pour les personnes qui auront la bonne fortune d'y assister, car outre des petites pièces elle comporte plusieurs auditions d'opéras et d'opéras comiques chantés par des demoiselles de Sisteron. C'est ainsi qu'au programme nous relevons les noms de Mlle Veyssier, dans *Werther* et dans le *Cid*, puis Mlle Buès dans *La Jolie Bohemienne*, Mlle Clergue dans *Carmen*, Mlle Latil dans *Herodiade*, d'autres noms encore que nous oublions mais qui promettent surement de donner à cette soirée tout l'éclat voulu.

Ajoutons que le piano sera tenu par Mlle M. L. Janselme, de la Scola Cantorum de Lyon.

Voilà une bonne soirée que nous aimerions voir se répéter plus souvent.

Conseil d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement s'est réuni lundi à la Sous-Préfecture sous la présidence de M. de Clerk, sous-préfet.

A l'ouverture de la séance le conseil formule les adresses suivantes :

« Le conseil d'arrondissement de Sisteron réuni en session ordinaire a l'honneur d'adresser au Gouvernement de la République, l'hommage de son admiration et de sa respectueuse sympathie pour la fermeté déployée dans le règlement des affaires extérieures et pour avoir tenu haut et fier le drapeau confié à sa garde. »

« Le conseil adresse à M. le Préfet des Basses-Alpes ses sincères félicitations pour sa sage administration et pour les résultats qu'il a obtenus grâce à des mesures énergiques. »

Il émet les vœux suivants :

« Qu'un rechargement soit effectué sur la route nationale, passage de la Silve à Mison jusqu'aux Armands, partie comprise jusqu'aux ateliers. »

« Pour la construction d'un acqueduc sur le ravin de Boucard, commune des Omergues. »

« Que le projet d'adduction d'eau potable de la commune de Sigoyer dont l'utilité est incontestable en raison de la pénurie d'eau, reçoive de l'administration un accueil favorable »

« Que les plans et devis du projet de réfection des murs du cimetière de Sigoyer soient approuvées au plutôt »

« Que le projet de réparation de l'école de Sigoyer soumis à la com-

© VILLE DE SISTERON

mission départementale, reçoive au plutôt son approbation. »

« Que le courrier en voiture de St Geniez à Sisteron-gare soit mis au plutôt en adjudication. »

« Que le projet de construction d'un pont au Co de Catin subventionné soit mi en adjudication. »

« Que les communes de Thèze et de Valernes soient comprises dans le prochain réseau d'installation du téléphone »

« Qu'une rectification du chemin de grande communication, le long du village de Gigors, soit effectuée le plusôt possible. »

« Que les projets d'adduction d'eau potable et de construction d'une école au plan, soient subventionnés au plutôt »

« Que le service postal de la commune de Montfort (service d'hiver du 1er novembre au 1er mars) soit modifié, de façon que le facteur de Château-Arnoux parte, après le passage du train de montée du matin. »

« Qu'un rechargement à divers endroits soit effectué sur le chemin de grande communication entre le moulin Imbert et le col de la Pigière. »

« Que le chemin de grande communication n° 3 de Sisteron à Buis-les-Baronnies soit classé comme route nationale. »

« Qu'un rechargement soit effectué sur la route de grande communication n° 1 partant du plan de la Suette à Bayons. »

« Le conseil renouvelle le vœu tendant à activer les travaux de nivellement commencés pour la réalisation du projet du canal de Ventavon et notamment insiste pour la formation de la convention syndicale.

« Le conseil demande qu'une rectification soit effectuée pour permettre l'écoulement des eaux et qu'un acqueduc soit construit au bas du quartier de la Ribière, en face le bureau de Poste, de Saint-Vincent sur Jabron (chemin de grande communication n° 3.) »

« Le conseil donne un avis favorable à la demande de classement en chemin de grande communication des chemins vicinaux ordinaires n° 9 et 4, dans la commune de Sisteron. »

Chiffres d'affaires. — La taxe sur le chiffre d'affaires sera perçue à la mairie : Lundi 8 aout 1921 lettres A à F ; mardi 9 aout lettres G à O, mercredi 10 aout lettre P à la fin.

Les redevables qui ne viendraient pas apporter régulièrement leur déclaration mensuelle seront passibles de poursuites.

=o=

Prix du pain. — Par arrêté municipal le prix du pain sera, a dater du 10 courant, porté à 1.10 le k. jusqu'à nouvel avis.

Résultat des Courses du Poët. — Dimanche 31 Juillet, course de vitesse, 10 km.

1r Truphémus, de Laragne-Sports,
2m Sorzana Jean du Sisteron-Vélo,
3me Achard de Laragne-Sports,

Lundi 1e aout, course de demi-fond, 55 kilomètres.

1r Nury Marcel du Sisteron-Vélo,
2me Gorde Elie — —
3me Truphémus de Laragne-Sports,
4me Achard — —

Mutualité. — Parmi les récompenses accordées à la société de Secours mutuels hommes nous relevons avec plaisir les noms de MM. Peyrothe Léopold, vice-président, Joseph Destampes, secrétaire et Louis Léon, qui obtiennent tous trois la médaille de bronze.

Mme Henriette Massot, présidente de la société de Secours mutuels femmes obtient une mention honorable. Toutes nos félicitations à ces fervents mutualités.

Au moment ou le gouvernement vient récompenser le zèle des mutualistes nous croyons devoir rappeler aux jeunes que notre société qui est une des plus vieilles de la ville et qui compte 120 membres a qui elle donne une indemnité quotidienne de maladie et sert à 30 membres âgés une pension annuelle à laquelle vient s'ajouter la majoration qu'accorde l'Etat selon la situation de famille du titulaire. C'est donc une société qui se rappelle d'elle même aux jeunes hommes que ne laissent pas indifférents la mutualité et la Prévoyance.

Chasse. — L'ouverture de la chasse pour le département des B A est fixée au 14 aout.

Casino-Cinéma.— Ce soir 6 août, au casino, le 7me épisode des Deux Gamines : *Celle qu'on n'attendait plus ;* La Maison du Diable (Drame) ; L'éducation physique (Sport) Calino, sourcier (Comique).

—o—

Grave accident d'auto. — Vendredi dernier vers 5 h. du soir, un camion chargé de plusieurs fûts de vin appartenant à la maison Moinier, de Gap, conduit par le nommé Bercier Henri-Auguste, âgé de 31 ans est venu heurté violemment un pylone au hameau des Bons-Enfants, à 3 kilomètres de Sisteron. Le camion qui n'avait plus de direction par suite de la perte d'un écrou, ne fut plus qu'un jouet dans la main du chauffeur et le choc fut si terrible que, deux fûts de vin vinrent tomber sur lui, le pressant fortement sur le volant qui lui rentra dans la poitrine. Des cultivateurs qui étaient aux champs purent avec peine dégager le malheureux Bercier qui respirait encore. Des soins empressés lui furent prodigués par les docteurs Robert et Buès qui ordonnèrent son transfert à l'hôpital de Sisteron, où Bercier mourut quelques heures après.

Son père appelé en toute hâte vint chercher le corps de son malheureux fils qui fut enterré au village de la Roche des Arnauds, près Gap.

=o=

Visite des tombes en Belgique.— Dans le but de faciliter leur pieux pélérinage aux familles des militaires français inhumés en Belgique, le Gouvernement Belge a édite les cartes des cimetières français.

Ces cartes seront envoyées gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M le directeur de l'office des chemins de fer de l'Etat Belge, 32, rue Richelieu à Paris.

A louer de suite.— Ferme situé quartier de l'Adrech. S'adresser à M. Bec, chaussures, Sisteron.

On demande un apprenti au Garage Francis Jourdan, rue de Provence. S'y présenter de suite.

On demande un apprenti typographe a l'imprimerie P. Lieutier

On embauche *Mineurs, Terrassiers, Bûcherons.*
S'adresser : Entreprise GASSIER Le POET (Hautes-Alpes)

ÉTAT-CIVIL

du 1e au 6 août 1921

NAISSANCES

Rullan Marie-Louise-Marguerite.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

DÉCÈS

Sourribes Pascal Clément, 75 ans. — Bercier Henri-Auguste, 31 ans. — Silvestre Samuel, 82 ans, tous décédés à l'hôpital.

PRÉFECTURE des BASSES-ALPES

1re Division

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

OUVERTURE D'USINE A SAINT-AUBAN

Digne, le 19 juillet 1921.

Le Préfet des Basses-Alpes.

Vu la demande en date du 14 décembre 1920, formée par la Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue, dont le Siège Social est à Lyon, rue Grolée, n° 9, et le Siège Central à Paris, rue de la Boétie, n° 126, tendant à l'autorisation d'ouvrir à Saint-Auban, commune de Château-Arnoux, une usine pour la fabrication de divers produits chimiques, plus spécialement de l'alumine, du chlore et de certains de ses dérivés;

Vu la loi du 19 décembre 1917 ;

Vu le décret du 17 décembre 1918 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi.

Vu le décret du 24 décembre 1918 portant classement des établissements dangereux, insalubres ou incommodes auxquels sont applicables les lois et décrets sus-visés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er avril 1920 édictant les prescriptions applicables aux établissements de 3e classe notamment le n° 35 § 4 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande par application de l'art. 9 et suivant de la loi précitée ;

Vu l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 21 mai 1921 ;

Considérant que les résultats de cette enquête sont favorables à la demande dont il s'agit ;

Qu'il y a lieu, dès lors, d'accorder l'autorisation sollicitée ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.— La Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue est autorisée aux fins de sa demande.

ART. 2.— La Compagnie permissionnaire reste soumise aux lois et arrêtés sur la police des eaux.

ART. 3.— Toutes mesures utiles seront prises par elle pour assurer la sécurité, la salubrité et la commodité du voisinage, soit pour la santé publique, soit pour l'agriculture et notamment, pour éviter les dégagements du chlore, soit en faisant l'électrolyse de la soumure dans des bacs rigoureusement étanches, en créant, à la surface libre de liquide soumis à l'électrolyse, une légère dépression assurant l'évacuation des gaz soit par tout autre système.

L'état de l'appareillage devra toujours être tel que la saumure sortant des électrolyseurs et revenue aux saturateurs ne soit à aucun moment en contact avec l'atmosphère.

ART. 4.— Les fours et foyers seront installés sur un sol incombustible.

Ils seront placés à distance convenable de toutes parties inflammables de construction et isolés des constructions occupées par des tiers, de manière à éviter tout danger d'incendie et à ne pas incommoder les voisins par la chaleur. Les murs séparatifs seront construits en matériaux résistant au feu.

ART. 5 — L'établissement sera pourvu de moyens de secours contre l'incendie en rapport avec son importance et sa situation.

ART. 6.— Les eaux résiduaires ne seront évacuées qu'après avoir été neutralisées. Elles seront autant que possible dirigées par une canalisation souterraine dans un égout ; à défaut, ces eaux seront évacuées de façon qu'il n'en résulte ni stagnation, ni incommodité pour le voisinage, ni pollution des eaux.

ART. 7.— Les conditions de la présente autorisation ne peuvent, en aucun cas, ni à aucune époque, faire obstacle à l'application des dispositions édictées par le livre II du Code du Travail et les décrets réglementaires pris en exécution du dit livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposés aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but. En particulier les prescriptions suivantes du décret du 10 juillet 1913, modifié devront être observées.

ART. 4.— Les cabinets d'aisance seront complètement néttoyés au moins une fois par jour, ils seront convenablement éclairés.

Ils ne devront pas communiquer directement avec les locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner ; ils seront aménagés de manière à ne dégager aucune odeur.

Le sol et les parois seront en matériaux imperméables.

Il y aura au moins un cabinet pour 50 personnes et des urinoirs en nombre suffisant.

Il ne pourra être établi aucun puits absorbant ni aucune disposition analogue qu'avec l'autorisation de l'Administration supérieure et dans les conditions qu'elle aura prescrites.

ART. 6.— Les poussières ainsi que les gaz incommodes, insalubres ou toxiques seront évacués directement au dehors des locaux de travail au fur et à mesure de leur production.

Pour les buées, vapeurs, gaz, poussières légères, il sera installé des hottes avec cheminées d'appel ou tout autre appareil d'élimination efficace.

Pour les poussières déterminées par les meules, les batteurs, les broyeurs et tous autres appareils mécaniques, il sera installé, autour des appareils, des tambours en communication avec une ventillation aspirante énergique.

Pour les gaz lourds, tels que les vapeurs de mercure, la ventillation aura lieu *per descensum* : les tables ou appareils de travail seront mis en communication directe avec le ventilateur.

La pulvérisation des matières irritantes et toxiques ou autres opérations telles que le tamisage et l'embarillage de ces matières se feront mécaniquement en appareils clos.

L'air des ateliers sera renouvelé de façon à rester dans l'état de pureté nécessaire à la santé des ouvriers.

ART. 8.— Il est interdit de laisser les ouvriers et employés prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail.

Les chefs d'établissement mettront à la disposition de leur personnel : de l'eau de bonne qualité, pour la boisson, les moyens d'assurer la propreté individuelle, vestiaires avec lavabos.

ART. 8.— La présente autorisation est accordée sous réserves des droits des tiers.

ART. 9 — Un extrait du présent arrêté faisant connaître les conditions de l'autorisation sera affiché à la porte de la mairie de Château-Arnoux. Copie en sera déposée en cette mairie et mise à la disposition de tout intéressé. Ledit arrêté sera, en outre, inséré par les soins du maire de Château-Arnoux, et aux frais de la Compagnie permissionnaire dans un journal d'annonces légales du département. Procès-verbal sera dressé de l'accomplissement de cette double formalité.

ART. 10.— M. le Sous Préfet de Sisteron, MM. les Inspecteurs des établissements classés du département, les ingénieurs et agents chargés de la police des eaux, les inspecteurs du travail, les commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le 18 juillet 1921.

Le Préfet des Basses Alpes,

Signé : Eug. SIMONEAU.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire général,
Signé : Illisible.

Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suites de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 francs 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER *le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol,*

qui visite la région depuis de longues années, spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

12 Avril 1921.

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous informer que grace à votre merveilleux appareil qui se porte jour et nuit sans aucune gène, ma hernie a été radicalement guérie. Avant de vous connaître, j'avais été torturé par de mauvais bandages, aussi je vous dois la force et la santé.

Avec ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

M. COLOMB E. dit Gauzet, à la Baume de Castellanne (Basses Alpes).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

de 8 h. à 4 h.

à **VEYNES**, 8 août de 8 h. à 2 h. Hôtel de la gare.

à **DIGNE**, samedi 13 août, Aôtel Boyer-Misfre

à **FORCALQUIER**, lundi 22 août, Hôtel des Lices.

à **SISTERON**, lundi 29 août Hôtel des Acacias.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE

Grossesse. Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
Brochure FRANCO sur demande

© VILLE DE SISTERON

SEULE !

La SOUVERAINE

de Constant LAZARE

GUÉRIRA

Enfants et Adultes

INFAILLIBLEMENT

des Vers, Coliques, Convulsions, Constipation, etc, etc...

En Vente dans toutes les Pharmacies

Dépôt Général { Laboratoires des Produits Constant LAZARE G. DOU, Pharmacien Place St-Honoré — AIX-EN-PROVENCE

— Dépôts Régionaux —

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

Maroquinerie - Articles de fantaisie

PASCAL LIEUTIER

25, rue Droite -- SISTERON — B.-Alpes

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

MAISON Vve ADRIEN ANDRE

33, GRANDE RUE - SISTERON

Dans votre intéret ?

Avant de faire vos achats pour la saison d'été, allez chez Mme veuve **ANDRE**, maison de confiance, la plus ancienne de la région, vendant le meilleur marché, n'ayant ni employés ni location à payer.

Vous y trouverez le plus bel assortiment d'étoffes françaises et anglaises

Costumes sur mesure façon grand tailleur depuis 190 fr.
Costumes confectionnés pour jeunes gens à 65 fr. et au dessus
Costumes 1re communion, dans tous les genres depuis 50 fr
Costumes Jersey pour enfants, serie réclame, à 20 fr. le costume, avec polo assorti
Un rayon de chemises défiant toute concurrence, en raison de sa nouvelle organisation.

Pour éviter toute erreur, Mme Vve ANDRE informe ses clients qu'elle a comme coupeur M. Pascal, son gendre (2 diplômes d'honneur, Paris 1920) et non M. Armand employé aux Galeries Sisteronnaises.

Etude de Me Aimé **BERTRAND**
huissier à Sisteron

Le **dimanche 19 août 1921** à **14** heures, à la ferme du *Pied d'Hongrie*, à **Valernes** (Basses-Alpes).

Vente aux Enchères Publiques

de divers objets mobiliers et outils agricoles ; des fruits et récoltes pendantes par branches ou par racines, pommes de terre, amandes, pommes et poires, situés sur le dit domaine.

S'adresser à Me **Bertrand**, huissier.

Signé : **A BERTRAND**

A VENDRE

PARTIE DE MAISON

comprenant : Chambre, cuisine, galetas, cave, partie de Terrasee.

S'adresser au bureau du Journal.

SOCIETE D'EPARGNE

ANCIENNE et IMPORTANTE

demande

AGENTS dans les Basses-Alpes

conditions intéressantes

S'adresser à M. *PEYRONNET*

4, rue des Teinturiers, à Avignon

CABINET DENTAIRE

15, Bd Gassendi, DIGNE

F. VALOPIN

DENTISTE

des Lycées, des Chemins de Fer du Sud
Inspecteur Dentiste de l'école Normale

Consulte tous les **samedis et jours de foire à Sisteron, maison Ferrand** et le

Dr VEILL

Maladie de la gorge, du nez, des oreilles et des dents.

FAIBLES, SURMENÉS

à tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront **FORCE, VIGUEUR, SANTÉ**, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels**. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé**. Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, insomnies, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix** : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : **8 francs**. Franco : 8 fr. 30 — **La cure** complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies.

Nouvelle Baisse de Prix

M. AUTRAND, chaussures. 11, rue de Provence, Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'il fait une nouvelle baisse de prix sur tous les articles.

Chaussures fortes fabriquées dans son atelier, livrées à des prix très avantageux.

Malades Réfractaires

aux Médications classiques habituelles, la MINÉROLASE DUPEYROUX pourvoira votre sang des éléments minéraux indispensables à la santé et vous guerira probablement à l'exemple des personnes suivantes : Mme *E. Handiquet*, à Wierre-au-Bois, par Samer (Pas-de-Calais) (Epuisement et faiblesse extrêmes provenant d'une épatite aiguë suivie d'appendicite, de pertes blanches, d'une menstruation irrégulière et trop abondante ; douleurs lancinantes entre les épaules, essoufflement au moindre effort, gardant le lit des journées entières ; améliorée au bout d'un mois, quasi-guérie en 3 mois); Mme *Eugénie Descormier*, au Boulay, commune d'Asigné (Ile-et-Vilaine) (Convalescence de grippe et d'appendicite compliquée de brûlures et de douleurs horribles dans l'estomac et le côté gauche de l'abdomen ; dépérissement extrême ; améliorée au bout d'un mois, guérie en 16 mois) ; Mme *Dubruc*, route de Tourville, à St Aubin - Jouxte - Bouileng (Seine-Inférieure) (Petit garçon délicat depuis sa naissance, toujours pâle et fatigué, rétabli en 3 mois) ; M. *Léonide Pierret*, à Jarnac (Charente) (Affaiblissement et inappétence causés par un travail de 12 à 14 h par jour dans pièce close et chauffée vers 45° ; amélioré dès les premiers jours, rétabli en 1 mois, a pu continuer son travail); M. *Fernand Bécart*, 99, rue rue Désandrouins, à Denain (Nord) (Affection nerveuse ayant dégénéré en neurasthénie aiguë avec malaises, crises nerveuses, spermatorrhée, dyspepsie, inappétence ou boulimie, syncopes ; amélioré vers le 8e jour, guéri en 5 mois) ; Mme *Henriette-Madeleine Horvatte*, née *Arlot*, cité 4 n° 76 à Bruay (Pas-de-Calais) (Convalescence de bronchite chronique avec vomissements de sang, crampes d'estomac ; s'est trouvée mieux le 4e jour, guérie en 4 mois), Mme *Jeanne Julié*, à Boucayrac par Lacabarède (Tarn) (depuis 9 ans, horribles douleurs de tête et d'estomac, depuis 5 ans crises plus fortes rendant la vie intenable, améliorée au bout d'un mois, guérie en 5 mois) ; M. *Théron*, 45, boulevard Solférino, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (son fils Henri, âgé de 7 ans, extrêmement amaigri et affaibli à la suite d'une bronchite, mélioré au bout de 10 jours, rétabli en 2 mois) ; Mlle *Geneviève Gaudissart*, route de Beauvais à Auteuil (Oise) (depuis 8 ans, douleurs dans les épaules et la tete, étourdissements, très grande faiblesse, anémie, idées noires, manque de sommeil, rétablie en 2 mois) ; M. *Alexandre Bony*, les Taunes Alesia (Côte-d'Or) (Convalescence d'une broncho-pneumonie consécutive à une grippe espagnole sévère, très affaibli, amélioré vers le 7e jour, guéri en 3 semaines) ; M. Georges *Colin*, à Cheptainville (Seine-et-Oise) (Douleurs dans les membres, la tête, le thorax, l'estomac, ne mangeait presque plus perdait ses forces depuis plusieurs mois, soulagé en 1 mois, guéri en 3 mois) ; Mme *Maria Couradette* 6, rue Caubous à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (Douleurs nerveuses dans tout le corps, siégeant surtout au côté droit du bas-ventre, dépression physique et intellectuelle, idées noires, oppressions soudaines, eczéma, depuis 3 ans et demi, rétablie en 1 mois); Mme *Depré-Herbaut*, 16, rue Gavet à Calais (Pas-de-Calais) (ses enfants et elle-même avaient, depuis 1 an, le corps couvert de petits boutons devenus purulents, accompagnés de démengeaisons empêchant tout sommeil et ayant amené dépérissement et anémie. Le « fléau » rétrocéda en une semaine et fut guéri en un mois).

Chaque cuillerée de **Minérolase reconstitue** l'organisme et crée du sang de bonne qualité apte à la vie. La **Minérolase répare** les cellules du Cerveau, de la Moelle épinière, du Sang, de la Peau, des Muscles, des Artères, des Veines, du Cœur, des Os, des Glandes gastriques et intestinales, du Pancréas, du Foie. Elle est indiquée dans les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur et des Vaisseaux, de la Peau et du Cuir chevelu, l'Affaiblissement physique et intellectuel, les Anémies, les Convalescences, la Neurasthénie, le Rachitisme, les Déviations vertébrales, le Diabète, la Phosphaturie, les Rhumatismes, les Névralgies, les Fistules suppurantes. **Jeunes filles à formation** difficile, Femmes à **retour d'âge** pénible, **régénérez** votre **sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE Femmes enceintes, Nourrices** prenez-en pour subvenir aux besoins de votre enfant en phosphate de chaux ou autres minéraux ; donnez-en à votre Bébé pour aider à sa dentition et à sa croissance. La **Minérolase Dupeyroux** est le **moins cher** des **fortifiants**, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco-poste, domicile contre 11 fr. en mandat-carte, par le **Dr Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son ***IMPORTANTE ETUDE*** sur la ***Minérolase*** et un questionnaire pour ***CONSULTATIONS GRATUITES*** par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, de 9 h à 11 h. et de 14 h. à 17 heures, 5, Square de Messine **Paris.**

Véritable Sisteronnais

Spécialité fabriquée avec des produits des Alpes et de Provence, garantie sans produits chimiques ni économiques.

Marque déposée « *La Vieille Citadelle* ».

GATEAU

de conservation indéfinie très apprécié pour le tourisme, le voyage, le thé, etc.

C. BROUCHON, créateur de la marque

Le demander partout dans les meilleures maisons d'alimentation

---

CABINET DENTAIRE BABAUD

8, rue de Provence 8, SISTERON

ouvert samedis, dimanches et jours de foires

Paul BABAUD
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Dentiste des Usines de St-Auban

A. JOUBERT
Spécialiste

OPÉRATIONS SANS DOULEUR — TRAVAUX D'ART

CABINET PRINCIPAL à DIGNE, 8, Boulevard Thiers.

A LA HARPE D'OR

PIANOS - MUSIQUE - INSTRUMENTS

— Location de Pianos —

- E. CARLI -

41, Grande Rue - MANOSQUE - Basses-Alpes

VIOLONS, MANDOLINES, GUITARES,
INSTRUMENTS DE CUIVRE, NEUFS ET D'OCCASION

Atelier Spécial de réparation de tous instruments

FOURNITURES - ACCESSOIRES - PARTITIONS

Abonnement à l'accord et à l'entretien des Pianos

Pianos automatiques pour bals, cafés et restaurants

PHONOGRAPHES PATHÉ, OPÉRA, etc. etc,

Vente avec 12 mois de crédit

Pour renseignements s'adresser à l'Imprimerie-Librairie P. LIEUTIER
25, Rue Droite, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **Thomann - Automoto** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci-dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,

Légumes secs : haricots, pois ronds pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages.
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues oranges, mandarines, bananes
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** Réparations en tous genres

AGENCE Regionale des { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT / Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT / Voiturettes E H P

En magasin : *Stocks permanents de PNEUS et Chambres* { TORRILHON vélo / DUNLOP moto / GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON